

MINISTERE DE LA JUSTICE
CHARGE DES REFORMES.
ADMINISTRATIVES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE ET AUX REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SERVICE DU PERSONNEL

LE DECRET N° 90-876 DU 20 Décembre 1990
MODIFIANT L'ARTICLE 2 DU DECRET
N° 81/161 DU 31 MARS 1981 PORTANT
NOMINATION DE ~~MONSIEUR~~ MAMPOUYA
(Gilbert) EN QUALITE D'AUDITEUR DE
JUSTICE.

C/ I S A S

AU LIEU DE :

ARTICLE 2.- Le présent arrêté qui ne prendra d'effet financier que pour la période allant au 2 novembre 1970, date d'inscription à l'Ecole Nationale de la Magistrature de Paris au 19 avril 1972 (date de fin d'étude à ladite Ecole) sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

D.G.B.

LIRE

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, du 2 novembre 1970, date d'entrée de l'intéressé à l'Ecole Nationale de la Magistrature de Paris, au 5 juillet 1976 date de prise d'effet de sa nomination en qualité de Magistrat, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

D.C.F.

.../...

